

**CONCOURS D'IDEE POUR L'AMENAGEMENT
D'UNE PLACE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE VETROZ
RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS
NOVEMBRE 07**

MAITRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Ce concours d'idée a été organisé par la commune de Vétroz en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments.

DONNEES DE BASE ET PROGRAMME

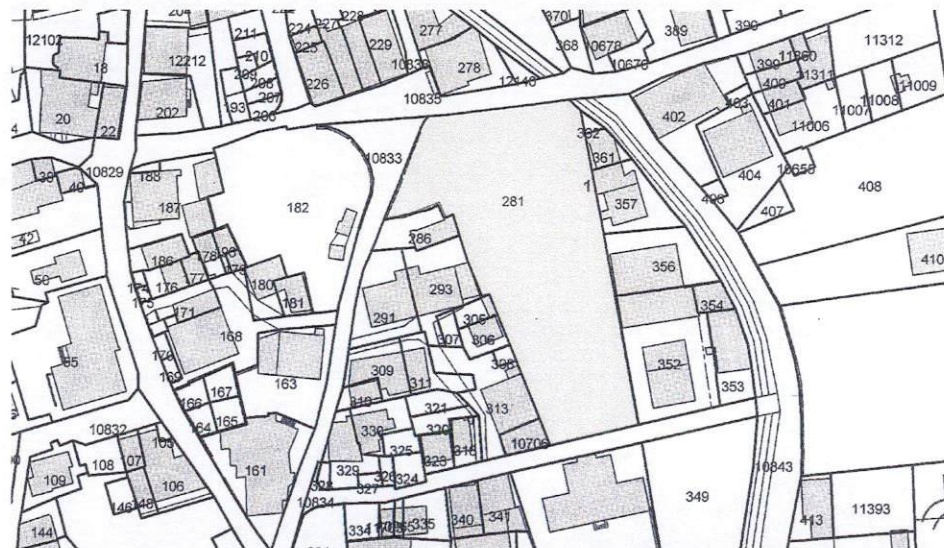
Dans le but de dynamiser le centre des villages de Vétroz et de Magnot, la Municipalité de Vétroz a mis en place un règlement pour l'attribution d'un encouragement à la rénovation des bâtiments.

C'est dans cet ordre d'idée que la Commune a décidé après la transformation d'une ancienne grange en bibliothèque de poursuivre l'amélioration des infrastructures villageoises en mettant au concours le réaménagement de 2 places au cœur du vieux Vétroz.

Considérant l'ensemble du village, on constate que la situation est très encombrée sur la route principale dû notamment à la fréquence du trafic compte tenu de la zone commerciale de Conthey et sur le haut du village du fait que l'Abbaye et son parvis soient devenus une propriété privée.

Comme initié avec la place du Four (parcelle 182) et malgré les points ci-dessus, le village peut encore se développer en son centre compte tenu des espaces vacants actuels. Ainsi, l'espace de la parcelle 281, sur deux niveaux, qui permet l'établissement temporaire de structures pour fêtes et manifestations diverses. Cet espace est encore à apprivoiser et fait ainsi l'objet de ce concours. Il s'agit d'un espace résiduel entre habitations, dépôts et bâtiment public (ancien collège).

Le principal défi réside dans la requalification et valorisation de cet espace au centre du village, tout en respectant les contraintes d'utilisation pour les diverses sociétés villageoises. Pour cadrer quelque peu les idées de projet du concours, nous retiendrons les points ci-dessous auxquels devront répondre les projets:



Redimensionnement et mise à l'échelle : Il s'agit ici d'apprivoiser cet espace résiduel, de l'intégrer dans son environnement direct. Pour ce faire, il est important de retrouver par « **découpage** » une dimension d'espace plus adaptée à celle du village et ainsi un juste équilibre entre les pleins et les vides du tissu.

Relation avec le tissu existant: Liaison longitudinale et peut-être transversale avec la place du Four. A noter la différence de niveau entre les deux places existantes sur cette parcelle qui permet le lien piéton entre la rue des vigneron et celle du collège. Il n'est pas interdit dans le projet, compte tenu des surfaces importantes actuelles de cette parcelle de proposer une densification du tissu bâti tout en respectant les contraintes d'utilisation ci-dessous. Traitement du parvis du collège.

Traitement des surfaces, matériaux, végétation, éclairage et mobilier

Contraintes d'utilisation: Nous devons pouvoir dresser à l'occasion une tente de fête permettant l'organisation de manifestations importantes. Il y a donc lieu d'insérer dans ce projet la construction de WC publics pour desservir les nouvelles places et la Place du Four et de fournir des approvisionnements en eau potable pour l'organisation des diverses manifestations (par exemple : la fête patronale de Ste-Marie-Madeleine et la fête du la Fleur d'Amigne).

COMMISSION D'ETUDE

Les projets ont été examinés par une commission composée :

- Stéphane Germanier, Président de Vétroz
- Michel Huser, résident commission des travaux, Vétroz
- Jean-Henri Zambaz, Architecte
- Olivier Galletti, Architecte cantonal
- Christophe Valentini, Architecte au Service cantonal des bâtiments
- Lydia Moix, Conseillère générale
- Line Dayer, Conseillère générale

ARCHITECTES INVITES

Sont invités à ce concours d'idées les architectes ou bureaux d'architectes suivants:

- Pierre Dorsaz SA, Verbier
- Carole Pont, Sion
- Laurence De Preux, Sion
- Dayer & Venetz, Sion
- Cagna architectes + coll. Ass., Sion

PROJETS RENDUS ET ANALYSE PRELIMINAIRE

Un des architectes invités n'a pas rendu son projet, la commission d'étude regrette de n'avoir pas été informée plus tôt. Elle aurait pu inviter un autre architecte et offrir au Maître de l'ouvrage une proposition de solution supplémentaire.

Les quatre autres projets ont été rendus dans les délais.

Le contrôle technique a été réalisé en tenant compte des points suivants :

- Délais de rendu
- Format et contenu des planches
- Respect du programme.

Sur cette base, les 4 projets ont été admis au jugement, l'indemnité prévue peut leur être allouée.

VISITE DES LIEUX ET QUESTIONS

Lors de la visite des lieux avec les architectes, on mentionnera un éventuel besoin d'un centre pour les jeunes que la commune pourrait accueillir sur cette place. Les architectes pourront donc proposer de bâtir partiellement sur cette parcelle tout en respectant le besoin premier d'une place publique.

JUGEMENT

La Commission d'études s'est réunie le 22 novembre 2007 à la salle du bâtiment communal de Vétroz. Afin de garantir l'anonymat jusqu'à la fin du jugement aucune présentation orale n'a été demandée aux architectes. L'anonymat a été levé après jugement.

CRITERES DE JUGEMENT

Le collège d'experts, dans son analyse, a pris en compte les critères de jugement tels que mentionnés dans le cahier des charges du concours, notamment :

1. Adéquation entre le projet proposé et les buts recherchés par ce réaménagement
2. Fonctionnement du projet dans le contexte existant, (intégration, implantation, dimensionnement, liaison, réseaux, ...)
3. Economie du projet
4. Cohérence de l'expression architecturale du projet avec le concept choisi

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

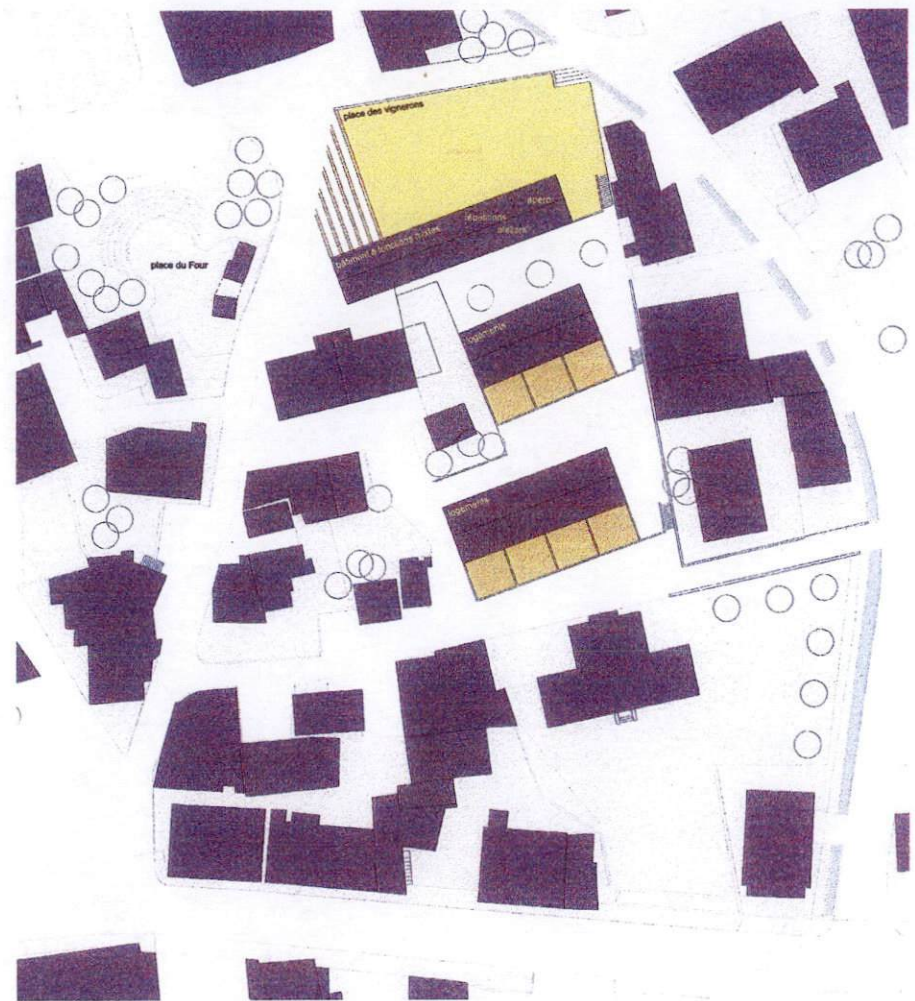
La Commission d'études relève que les 4 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

ANALYSES ET CRITIQUES DES PROJETS

PROJET 1. « TA-TA-TA-TABLAR »

Le projet propose un concept très clair, orienté principalement vers une intégration au tissu existant. En amont, il propose un espace public de bonne échelle, ouvert sur la route des Vignerons et en relation avec la Place du Four. Relation transversale limitée au sud par un bâtiment longitudinal de service. Celui-ci délimite l'espace public du reste de la parcelle qui, construite, devient semi-public voire privé. Bon travail de découpage et de redimensionnement... le projet remet l'ensemble de cet espace à l'échelle du village.

Proposition de densification en « tablars » du centre et de la partie basse de la parcelle toujours en composant avec le tissu existant du côté ouest principalement. Une proposition qui permet de casser la géométrie existante de la parcelle et de l'intégrer dans les réseaux et structures en place. Le travail en volumétrie et les typologies proposées pour les constructions restent à ce stade de projet non évalués par le groupe d'experts.

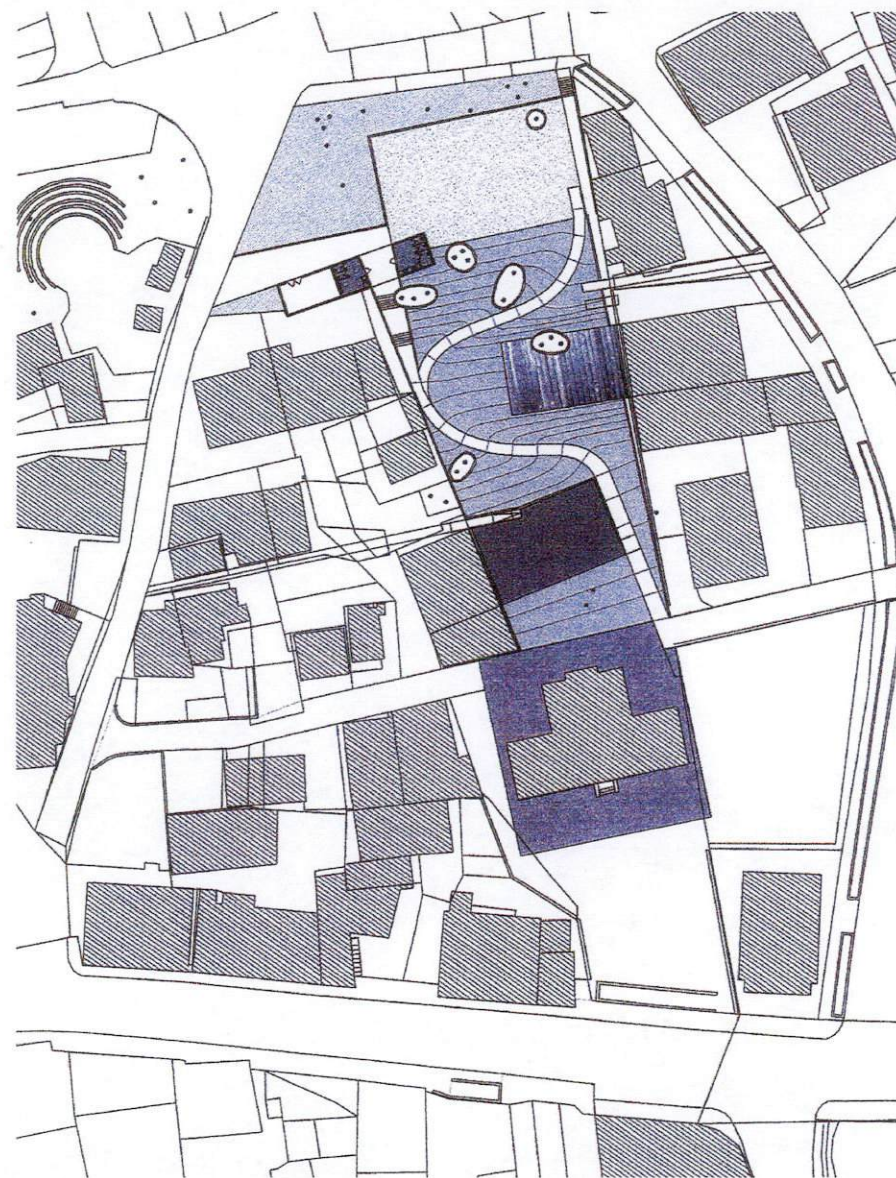


PROJET 2

Le projet propose une intervention confirmant le statut d'espace public pour l'ensemble des parcelles disponibles. Il confirme également le caractère de la place bordant la route des Vignerons en amont. Cette décision, cohérente avec le choix de maintenir l'arborisation existante, ne permet pas d'intégrer cet espace public au réseau de voirie du village (premier espace public). Ainsi il reste en marge, comme une poche au statut mal défini. Seul le petit bâtiment de service cherche à établir une relation convaincante avec les alentours, malheureusement ce lien butte contre l'espace foncièrement introverti de la Place du Four.

La démarche cherchant à permettre une densification est saluée par contre les relations entre le cheminement piéton et les places (ou futurs bâtiments) restent incertaines ; tout comme ses connexions au réseau de rues existantes.

L'investissement reste mesuré par contre les possibilités de densifications sont réduites. Le projet est donc gourmant en terrain dans un lieu proche d'infrastructures publiques offrant un grand potentiel pour promouvoir de l'habitat au cœur du village, notamment d'infrastructures pouvant bénéficier de la proximité de l'EMS et de la crèche. (habitat protégé ou autre)



PROJET 3. « LA LINEA »

Le projet propose une intervention confirmant le statut d'espace public pour l'ensemble des parcelles disponibles. Cet espace est caractérisé par une nouvelle arborisation unifiant l'ensemble du site, en contrepoint du traitement de la pente aménageant 3 plateaux accueillant les infrastructures. Ces traitements de grande qualité donnent un caractère de parc urbain restant en marge du village, son expression étant en décalage avec la réalité du village.

La démarche cherchant à permettre une densification par étape est saluée. Par contre la position du bâtiment au nord, coupant le parc d'une rue importante du village, renforce le caractère de « poche » autonome de l'ensemble. Comme aujourd'hui, le lien aux espaces publics du village reste difficile en amont, par contre les propositions de traitement en relation avec l'ancienne école sont de qualité.

L'investissement reste mesuré mais les possibilités de densification sont à peine esquissées dans un lieu proche d'infrastructures publiques offrant un grand potentiel pour promouvoir de nouvelles pratiques d'habitat au cœur du village. (habitat protégé ou autre)



PROJET 4. « AMIGNE »

Le projet propose l'espace public en aval de la parcelle et une densification importante en partie centrale comme en amont du site à disposition. L'implantation et la composition choisies pour les bâtiments projetés génèrent de nombreux espaces libres qui trouvent difficilement un lien avec le tissu existant et une définition dans leur statut public, semi-public voire privé. Problème de hiérarchie des espaces et de leur relation avec les réseaux existants.

Si la coupe longitudinale semble à l'échelle du tissu existant, la géométrie du bâti proposé et le découpage de la parcelle qui en découle restent peu cohérents avec les réseaux et espaces en place. Il en va de même avec la position de l'espace public choisi en aval du site, dans un lieu isolé par rapport aux artères existantes.



**DECISION DE LA COMMISSION D'ETUDES ET
RECOMMANDATION AU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Suite à l'analyse des projets, la commission recommande, à l'unanimité, le projet n°1, pour la poursuite de l'étude.

Pour la Commission d'études

Le Président

Stéphane Germanier



LEVEE DE L'ANONYMAT :

- PROJET 1 : CAROLE PONT à Sion
- PROJET 2 : CAGNA ARCHITECTES + COLL. ASS., à Sion
- PROJET 3 : DAYER & VENETZ, à Sion
- PROJET 4 : LAURENCE DE PREUX, à Sion

EXPOSITION DES PROJETS

Les projets seront exposés lors du vernissage, le vendredi 14 décembre à 17h00 dans la salle de réunion du bâtiment communal de Vétroz.